



Commune de DORTAN (01590)

3. Domaine et patrimoine
3.2 – Aliénations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUN 2024 N° 2024-034

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 21 juin 2024
- affichage du 21/06/2024 au 20/08/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation :

11 juin 2024

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Aurore DUPLESSIS (pouvoir à Marianne DUBARE) - Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON)

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

- ACQUISITION
PARCELLE
ZC 64 PARTIE
COMMUNE DE
DORTAN /DA SILVA
PEREIRA ANTONIO

Madame le Maire indique que par délibération du 11 septembre 2012, le conseil municipal de DORTAN avait approuvé l'acquisition de deux parties de la parcelle de terrain cadastrée ZC 64, sise Route de Maissiat, lieu-dit « Sous Panloup » qui appartenaient à Mme Eliane JANTET et empiétaient sur la voie publique. La Commune souhaitait, en effet, régulariser l'implantation de la route de Maissiat en acquérant les deux fractions de parcelles concernées.

L'acte notarié de vente n'ayant pas été établi à ce jour, la parcelle ZC 64 a, entre-temps, fait l'objet d'une cession à M. PEREIRA DA SILVA Antonio. Le propriétaire de ce terrain ayant changé, il y a donc lieu de redélibérer sur cette acquisition.

Les parcelles concernées situées en zone U4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ont une superficie d'environ 33 m², et sont nouvellement cadastrées ZC 317 et ZC 318 selon le plan de division établi par le cabinet de géomètre ALIA-GE, anciennement SCP PLANTIER PRUNIAUX PLANTIER.

Mme le Maire propose de fixer le prix d'achat à 550€ comme décidé en 2012.

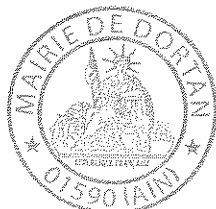
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des fractions de parcelles précitées aux conditions énumérées ci-dessus pour un prix total de 550 euros.
- AUTORISE Mme le Maire à procéder à toutes les formalités utiles à cette acquisition.
- MANDATE Mme le Maire pour signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents s'y rapportant.
- PRECISE que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune de DORTAN.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ACQUISITION PARCELLE ZC 64 PARTIE - COMMUNE DE DORTAN/DA
SILVA PEREIRA ANTONIO

.....
Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 21/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2024034

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240617-DEL2024034-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2
Domaine et patrimoine
Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2024-034 ACQUISITION PARCELLE ZC 64 PARTIE.pdf (99_DE-001-
210101481-20240617-DEL2024034-DE-1-1_1.pdf)